

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5000

présenté par

Mme Garin, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas et Mme Sebaihi

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les articles 14 à 20 sont des articles obligatoires à une loi de financement de la sécurité sociale. Ils viennent rectifier, pour l'année 2023, les prévisions de dépenses pour les différentes branches de la sécurité sociale. Sans grande surprise, aucun de ces objectifs n'est à la hauteur. Pour le groupe Ecologiste s'est attaché à le dire : l'urgence n'est pas à une réforme des retraites mais à un financement massif de notre système de soin et d'accompagnement. Force est de constater que nous sommes loin du compte. La branche en maladie, si elle est en évolution, ne suit toujours pas la progression de l'inflation. Appelant le Gouvernement à revoir sa copie, le présent amendement propose de supprimer cet article.